






Type de public et de formation	 <b>Droit au congé formation et durée</b> <b>Congé formation à demander 1 mois avant la date de la formation</b>	 <b>Prise en charge des frais pédagogiques</b>	 <b>Frais annexe : déplacement, repas</b>	 <b>Choix de l'organisme de formation</b>	
 <b>CSE SSCT</b> <b>Santé sécurité et conditions de travail</b> (Délégation du personnel titulaires et suppléants, suppléants, référent HSAS, membre commission SSCT)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <a href="#">5 jours</a> pour le 1<sup>er</sup> mandat</li> <li>▪ <a href="#">3 jours</a> pour le 2<sup>ème</sup> mandat des élus</li> <li>▪ 5 jours pour les membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail dans les entreprises d'au moins trois cents salariés, référent HSAS.</li> </ul>	Entreprise  Pour les entreprises de moins de 50 salariés – prise en charge <a href="#">OPCO si l'organisme formation est certifié Qualiopi</a>	Entreprise	Le choix de l'organisme <a href="#">appartient aux représentants du personnel</a> élus. Toutefois, ce choix est limité <a href="#">aux seuls organismes de formations agréés</a> ou par une organisation syndicale ou un institut <a href="#">agréé au niveau national</a>	 Agrément <a href="#">85808</a>  <a href="#">Modèle</a> demande de congé 1 <sup>er</sup> mandat  <a href="#">Modèle</a> de demande de congé 2 <sup>ème</sup> mandat
 <b>CSE économique</b> (Délégation du personnel titulaires)	<a href="#">5 jours</a> imputés sur le <a href="#">CFESES</a>	<a href="#">CSE budget de fonctionnement</a> <b>ou</b> Entreprise si prévu dans un accord ou règlement intérieur du CSE	CSE budget de fonctionnement	Le choix de l'organisme <a href="#">appartient aux représentants du personnel</a> élus. Toutefois, ce choix est limité <a href="#">aux seuls organismes de formations agréés</a> ou par une organisation syndicale ou un institut <a href="#">agréé au niveau national</a>	 Agrément <a href="#">84 1511</a> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Délégation <a href="#">ICEFS</a> par CFDT Ile de France</li> </ul>  <a href="#">Modèle</a> demande de congé
Autres formations liées au mandat au <b>CSE</b>	12 ou 18 jours Congé de formation économique, sociale et syndicale <a href="#">CFESES</a>	<a href="#">CSE budget de fonctionnement</a> <b>ou</b> Entreprise si prévu dans un accord ou règlement intérieur du CSE	CSE budget de fonctionnement	Le choix de l'organisme <a href="#">appartient aux représentants du personnel</a> élus. Toutefois, ce choix est limité <a href="#">aux seuls organismes de formations agréés</a> ou par une organisation syndicale ou un institut <a href="#">agréé au niveau national</a>	 Agrément <a href="#">84 1511</a> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Délégation <a href="#">ICEFS</a> par CFDT Ile de France</li> </ul>  <a href="#">Modèle</a> demande de congé
<b>Délégué syndical</b> ou représentant syndical	12 ou 18 jours de Congé de formation économique, sociale et syndicale <a href="#">CFESES</a>	<a href="#">CSE</a> <b>ou</b> Syndicat <b>ou</b> Entreprise (accord d'entreprise ou PDC)	<a href="#">CSE</a> <b>ou</b> Syndicat <b>ou</b> Entreprise	<a href="#">Organisation syndicale ou un institut agréé au niveau national</a>	Délégation <a href="#">ICEFS</a> par CFDT Ile de France  <a href="#">Modèle</a> demande de congé

Militants de la <b>fonction publique</b>	12 jours de Congé formation syndicale <a href="#">FPE</a> <a href="#">FPH</a> <a href="#">FPT</a>	Syndicat	Syndicat	Le choix de l'organisme appartient au militant et à son syndicat. Organisme figurant sur liste agréée au niveau national	Délégation <a href="#">ICEFS</a> par CFDT Ile de France  <a href="#">Modèle</a> de demande de congé
Toutes les formations par voie d'accord d'entreprise (dialogue social, CSE ou reconnaissance ou valorisation du parcours syndical et professionnel) peuvent être inscrites dans le <b>Plan de développement des compétences de l'entreprise</b>			Entreprise PDC /OPCO	Organisme formation certifié QUALIOPi	 processus certifié ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ACTIONS DE FORMATION : certification n° 482935
<b>Conseillers prud'homales</b>	<a href="#">36 jours</a> par mandat de 4 ans sans pouvoir excéder 12 jours sur une année	Organisation syndicale ayant mandaté	Maintien par l'employeur durée effective de travail	<a href="#">Organisme</a> agréé au titre de l'article R. 1442-2 du code du travail	Délégation ISEFOJ CFDT  <a href="#">Modèle</a> de demande de congé
<b>Défenseur syndical</b>	<a href="#">12 jours</a> par mandat de 4 ans	Organisation syndicale ayant mandaté	Maintien par l'employeur durée effective de travail	Organisme formation de l'organisation syndicale	 <a href="#">Modèle</a> de demande de congé
<b>Conseiller du salarié</b>	<a href="#">12 jours</a> par période de trois ans suivant la publication de la liste départementale des conseillers du salarié	Organisation syndicale ayant mandaté	Maintien par l'employeur durée effective de travail	<a href="#">Organisation syndicale ou un institut agréé au niveau national</a>	Délégation <a href="#">ICEFS</a> par CFDT Ile de France  <a href="#">Modèle</a> demande de congé